

Projet final

Programme de travail des partenaires sociaux européens (PSEU)

2009-2010

Introduction

BUSINESSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP, la CES (et le comité de liaison EUROCADRES/CEC) renforcent leur engagement conjoint de se consacrer aux défis sociaux, économiques et environnementaux majeurs de l'Europe. Cela requiert un rôle actif de la part de tous les partenaires sociaux, à tous les niveaux, aux côtés des pouvoirs publics. Ce Programme de Travail explique les initiatives indépendantes que prendront les partenaires sociaux européens en 2009-2010.

Les partenaires sociaux européens sont convaincus que ce programme de travail leur permettra de faire face aux défis qui résultent de l'intégration européenne et des processus de la mondialisation. De plus, les PS EU sont tout à fait conscients du nouveau contexte causé par la crise financière et économique, et ils sont prêts à en considérer les répercussions à court, moyen et long terme sur la population active. Afin de promouvoir le développement durable, les partenaires sociaux européens considèrent que l'Europe devra rétablir la croissance, améliorer la compétitivité, la productivité et la qualité des emplois, achever le plein emploi et le progrès social, et renforcer la protection de l'environnement. Dans ce contexte, ils s'efforceront d'évaluer le juste rapport (*mix*) des politiques micro- et macro-économiques et de celles du marché de l'emploi susceptibles d'obtenir une croissance durable comme un haut niveau de l'emploi.

Les partenaires sociaux européens poursuivront leurs activités visant à promouvoir le rôle important du dialogue social indépendant et son impact sur les marchés européens de l'emploi.

Le nouveau programme couvrira une période biannuelle (2009 à 2010) de manière à être calé sur la stratégie de la croissance et de l'emploi. Il sera basé sur le travail déjà effectué conjointement comme, par exemple, l'analyse commune des défis du marché de l'emploi, l'agenda de l'évolution économique et sociale, la réconciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, la capacité d'établir le dialogue social dans les états-membres de l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion ainsi que la mise en œuvre des outils de ce dialogue social.

Ce programme de travail contient aussi un certain nombre de nouvelles initiatives qui seront lancées par les partenaires sociaux européens.

Celles-ci comprennent :

- une recommandation conjointe comme contribution à la définition de l'agenda post-Lisbonne, dans le contexte de la crise économique et financière ;

- le développement d'une approche conjointe aux aspects sociaux, d'emploi et environnementaux (politiques du changement climatique) visant à maximiser les chances, à minimiser les effets négatifs et à identifier des actions possibles communes ;
- le suivi conjoint de la mise en œuvre des principes communs de la flexicurité, notamment pour évaluer le rôle et l'implication des partenaires sociaux dans ce processus, comme pour en tirer collectivement les leçons ;
- la concentration sur les enjeux de la mobilité, de la migration économique et la promotion de l'intégration des travailleurs migrants dans le marché de l'emploi comme sur leurs lieux de travail.

En outre, les partenaires sociaux européens

- négocieront et mettront en œuvre un accord-cadre indépendant portant sur les marchés inclusifs de l'emploi ;
- termineront les études nationales sur l'évolution économique et sociale dans l'Europe des 27 pour gérer efficacement le changement et la restructuration ;
- négocieront un cadre d'actions pour l'emploi ;
- continueront leur travail de développement des capacités pour les partenaires sociaux dans une Europe élargie, dans l'EEE et dans les pays candidats à l'adhésion, y compris les efforts afin de développer les activités des centres de ressources des partenaires sociaux.
- suivront, estimeront et évalueront la mise en œuvre des accords-cadres et des cadres d'actions du dialogue social de l'UE ;
- Les partenaires sociaux européens développeront également une approche commune des divers outils résultant des négociations pour déterminer leur impact sur les différents niveaux du dialogue social, et coordonneront ces différents niveaux, y compris le développement de meilleures synergies pour le dialogue social dans les secteurs interprofessionnels et intersectoriaux.

Les partenaires sociaux européens utiliseront différents outils pour effectuer ce travail.

La CES (et le comité de liaison EUROCADRES/CEC), le CEEP, BUSINESSEUROPE, l'UEAPME considèrent que ce programme de travail ne constitue pas une liste exhaustive. Les partenaires sociaux peuvent décider de le mettre à jour à la lumière des évolutions dans l'UE. En outre, ils continueront à surveiller la mise en pratique de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

En plus de ce programme indépendant de travail, les partenaires sociaux européens continueront à entreprendre des actions aux niveaux bipartite et tripartite afin de pouvoir réagir aux propositions et initiatives de la Commission européenne.